L’accréditation étudiante et ses enjeux

Laurence Palin, M. Sc. agroéconomiste
Vice-présidente aux affaires institutionnelles 23-24 CADEUL
Tania Michaud, B. Sc.
Vice-présidente aux affaires internes 23-24 CADEUL
Vice-présidente 24-25 UEQ

Table des matières

1 Qu’est-ce que la Loi 32 ?

2 Pourquoi s’accréditer ?

3 Enjeux

4 Processus et mobilisation

Qu’est-ce que la Loi 32 ?

Un outil essentiel au bon fonctionnement des associations étudiantes

Loi 32 : Loi sur l’accrédiation et le financement des associations d’élèves ou d’étudiants

Loi de 1983

La Loi sur l’accréditation et le financement des associations d’élèves ou d’étudiants (chapitre A-3.01) permet de conférer aux associations étudiantes, sous certaines conditions, une reconnaissance légale leur garantissant certains droits auprès des établissements d’enseignement dont ils représentent les étudiants et les étudiantes. La loi contient nombre de dispositions à caractère technique. Cela se traduit, là où c’est pertinent, dans des règles de procédures visant à assurer l’exercice du droit à l’accréditation de façon efficace et légitime.

Pourquoi s’accréditer ?

Cotisation

Local

Coordonnées

Et un peu plus...

Objectif de la loi : Reconnsaissance officielle des associations

Ce que la loi fourni aux association accréditées :

- Être la seule asso autorisée à représenter le regroupement
- Obligation de reconnaissance par l'établissement d'enseignement
- Accès à un local
- Accès à sa liste des membres
- Nommer ses représentants
- Droit de non-retrait de la cotisation

Qui peut s’accréditer ?

Regroupements représentant :

- Université
- École
- Faculté
- Département
- Module

Les étapes de l’accrédiation

Résolution en CA*

Préparation des documents

Avis de scrutin
Résolution
Affiche

Envoyer officielle de la demande d’accrédiation

Référendum d’accrédition

Entre 15 septembre et 15 novembre
ou 15 janvier et 15 mars

Envoi du rapport de scrutin

Les enjeux que le processus peut amener

Faire comprendre l'importance du vote

Les personnes étudiantes qui ne sont pas sur le campus

Un quorum très important :

- Au moins 25% des membres de l'association doivent voter Oui
- Le Oui doit l'emporter à majorité
- L'absention n'est pas possible

La mobilisation : étape la plus difficile

Trucs & astuces

Réseaux sociaux
Tracts et affiches
Code QR
Discours 2-1-30
Instances
Remdus +++

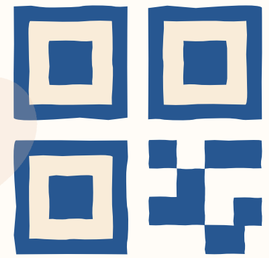

Merci !